



PREMIER SUPPLEMENT DU 26 OCTOBRE 2012

AU PROSPECTUS DE BASE DU 23 AVRIL 2012

RELATIF AU

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES OBLIGATAIRES

(STRUCTURED EURO MEDIUM TERM NOTES PROGRAMME)

EUR 1 000 000 000

Le présent supplément (le "**Premier Supplément**") complète le prospectus de base du 23 avril 2012 (le "**Prospectus de Base**") établi pour le programme d'émission de titres obligataires de € 1.000.000.000 du Crédit Coopératif ("**Crédit Coopératif**" ou l'"**Émetteur**") pour lequel l'autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") a attribué le visa n°12-178 en date du 23 avril 2012.

Une demande a été faite auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre de l'article 212-2 de son règlement général (le "**Règlement Général**") portant transposition de la directive européenne 2003/71/CE (telle que modifiée par la directive européenne 2010/73/UE) (la "**Directive Prospectus**"), pour enregistrer ce Premier Supplément en tant que supplément au sens de l'article 16.1 de la Directive Prospectus et de l'article 212-25 de son Règlement Général.

Le Premier Supplément, qui est mis en place à l'occasion du dépôt auprès de l'AMF de l'actualisation du Document de Référence 2011 le 16 octobre 2012 sous le numéro D.12-0302-A01 relative aux comptes semestriels consolidés 2012 de l'Émetteur, complète et doit être lu en prenant en compte le Prospectus de Base.

Exception faite de ce qui est indiqué dans le Premier Supplément, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur depuis la fin de la dernière période pour laquelle des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Exception faite de ce qui est indiqué dans le Premier Supplément, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Émetteur depuis le 31 décembre 2011 qui ait ou puisse avoir un effet sur les intérêts des Porteurs dans le contexte de l'émission ou de l'offre d'Obligations.

Il n'existe pas, pour la période couvrant les douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui serait en suspens ou qui menacerait l'Émetteur et qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Émetteur et/ou du groupe Crédit Coopératif.

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans le Premier Supplément et déclare qu'après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le Premier Supplément sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Premier Supplément est disponible sur le site internet de l'Émetteur (www.credit-cooperatif.coop) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).



TABLE DES MATIERES

DOCUMENTS INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE	3
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR	4
INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	5
INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ	8



DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

La section "Documents incorporés par référence" figurant aux pages 5 et 6 du Prospectus de Base est complétée par les stipulations suivantes :

En page 5, en plus de l'incorporation par référence du Document de Référence 2010 et du Document de Référence 2011, le troisième point est ajouté :

- " ➤ l'actualisation du Document de Référence 2011 déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0302-A01 le 16 octobre 2012, concernant les comptes semestriels consolidés de l'Émetteur au 30 juin 2012 déposés auprès de l'AMF ("**Actualisation du Document de Référence 2011**)."

En page 6, un troisième tableau de correspondance avec les informations incorporées par référence relatif à l'Actualisation du Document de Référence 2011 est ajouté :

N°	Rubrique de l'annexe IV du Règlement Prospectus	Actualisation du Document de Référence 2011 D.12- 12-0302-A01 du 16 octobre 2012
1	Personnes responsables	p.42
4	Facteurs de Risques	p.5 à 9
7.	Organigramme	
7.1.	Groupe	p.17 à 18
8.	Information sur les tendances	
13.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
13.5.1	Informations financières intermédiaires et autres	p.11 à 38
	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	p.39
13.5.2	+ 9 mois	sans objet
14.	Informations complémentaires	
14.1	Capital social	p.19

Les autres stipulations de la section demeurent inchangées.



DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section "Description de l'Émetteur" figurant à la page 72 du Prospectus de Base est complétée par l'insertion d'un quatrième document où des informations relatives à l'Émetteur (présentation de l'activité et des états financiers de l'Émetteur) peuvent être trouvées :

- " ➤ l'Actualisation du Document de Référence 2011 de l'Émetteur déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0302-A01 le 16 octobre 2012"

Les autres stipulations de la section demeurent inchangées.



INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1. Afin de prendre en compte le changement de la notation du groupe BPCE attribuée par :

- Moody's Investors Service Limited intervenu le 15 juin 2012, la notation long terme passant de "Aa3" à "A2" et la perspective de "sous surveillance" à "stable", la notation court terme restant inchangée, et
- par Fitch Ratings intervenu le 9 octobre 2012, la notation court terme passant de "F-1" à "F1+", la notation long terme et la perspective restant inchangées,

les stipulations relatives à la "Notation de l'Émetteur", figurant dans le paragraphe "Informations générales relatives au Programme d'Offre" de la section "Résumé du Programme d'Offre" à la page 9 du Prospectus de Base, sont supprimées dans leur totalité et remplacées par les stipulations suivantes :

"Notation de l'Émetteur : L'Émetteur bénéficie en sa qualité de membre du groupe BPCE, de la notation de l'organe central BPCE, à savoir :

	Standard & Poor's Ratings Services	Moody's Investors Service Limited	Fitch Ratings
Notation Long Terme	A	A2	A+
Notation Court Terme	A-1	P-1	F1+
Perspective	Stable	Stable	Négative
Date de dernière mise à jour	23 janvier 2012	15 juin 2012	9 octobre 2012

Standard & Poor's Ratings Services, Moody's Investors Service et Fitch Ratings sont des agences de notation établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées dans le cadre du règlement (UE) 1060/2009 tel qu'amendé sur les agences de notation de crédit (le "**Règlement AN**") et figurent dans la liste des agences de notation régulées publiée sur le site internet de l'ESMA (www.esma.europa.eu)."



2. Les stipulations relatives aux "Chiffres Clés" figurant dans le paragraphe "Informations concernant l'Émetteur" de la section "Résumé du Programme d'Offre" à la page 13 du Prospectus de Base sont complétées par les stipulations suivantes :

Chiffres Clés : Les tableaux ci-dessous font apparaître les chiffres clés du bilan et du résultat du groupe Crédit Coopératif (le "**Groupe**") au 30 juin 2012 :

BILAN RESUME DU GROUPE CREDIT COOPERATIF
(en milliards d'euros)

ACTIF	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Opérations interbancaires et portefeuille titres	1,59	3,48	3,38
Crédits clientèle	11,91	9,43	10,02
Divers	0,47	0,309	0,30
Valeurs immobilisées	0,23	0,194	0,25
Total	14,20	13,41	13,96

PASSIF	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Opérations interbancaires et emprunts obligataires	2,10	2,44	3,05
Dépôts clientèle	10,15	8,83	9,08
Divers	0,50	0,74	0,45
Fonds propres	1,45	1,40	1,39
Total	14,20	13,41	13,96

RESULTATS DU GROUPE CREDIT COOPERATIF
(en millions d'euros)

	30 juin 2012	30 juin 2011	Évolution 2012/11
Produit net bancaire	211,8	199,5	+6,2%
Frais généraux	155,5	148,1	+5,0%
Résultat brut d'exploitation	56,3	51,5	+9,3%
Coût du risque	(24,7)	(14,4)	+71,5%
Gains et pertes sur autres actifs	(0,0)	(0,01)	Non significatif
Impôt sur les bénéfices	(10,6)	(12,3)	-13,8 %
Résultat net (part du groupe)	19,8	25,1	-21,1%



INFORMATIONS GENERALES

Le paragraphe "Disponibilité de documents" figurant dans la section "Informations Générales" à la page 83 du Prospectus de Base relatif aux copies des documents pouvant être obtenues gratuitement sur simple demande, pendant les heures ouvrables, auprès de l'établissement désigné de l'Émetteur et de chaque agent payeur est complété et modifié par l'insertion d'un sixième document "(d) l'Actualisation du Document de Référence 2011", les point (d) et (e) étant renumérotés respectivement (e) et (f).

Les autres stipulations de la section demeurent inchangées.

**ATTESTATION DE RESPONSABILITE****PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER SUPPLEMENT**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Nanterre, le 26 octobre 2012

L'Émetteur
Crédit Coopératif

représenté par Monsieur François Doremus,
en sa qualité de Directeur Général

**VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier, et de son Règlement Général, notamment les articles 212-31 et 212-33, l'AMF a apposé le visa n°12-522 en date du 26 octobre 2012 sur ce Premier Supplément. Ce Premier Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF vérifie "si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Ce visa est attribué sous condition suspensive de la publication de Conditions Définitives, établies conformément à l'article 212-32 du Règlement Général de l'AMF, précisant les caractéristiques des Obligations émises.

**ÉMETTEUR**

Crédit Coopératif
Parc de la Défense
33 rue des Trois-Fontanot
92000 Nanterre
France

AGENT PAYEUR PRINCIPAL ET AGENT PAYEUR A PARIS

Crédit Coopératif
Parc de la Défense
33 rue des Trois-Fontanot
92000 Nanterre
France

AGENT DE CALCUL

BTP Banque
Parc de la Défense
33 rue des Trois-Fontanot
92000 Nanterre
France

AGENT PAYEUR AU LUXEMBOURG

CACEIS Bank Luxembourg
5 allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Luxembourg

CONSEIL JURIDIQUE

Elfassy Barrès Associés
10 place Vendôme
75001 Paris
France